

FEYTIAT GYM organise son VIDE TA CHAMBRE

DIMANCHE 15 novembre 2026 – « 9h-17h », installation à 8h
Salle G.Brassens et P.Louis - 87220 FEYTIAT

INSCRIPTION

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le : àDépartement:.....

Adresse :
.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° (joindre la photocopie) :

Délivrée le.....par.....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)

Fait àle

Signature

Choix (table et/ou portant) :

Tarif : 7€ la table de 1m80, 4€ le portant (non fourni) **1 seul portant autorisé**

Joindre votre règlement à FEYTIAT GYM - Chez Mme Frédérique Chabernaude - 44 Rue d'Eyjeaux - Le Petit Crouzeix - 87220 Feytiat
ou, si votre enfant est licencié au Feytiat Gym, à remettre à l'entraîneur.

VIDE TA CHAMBRE

Dimanche 15 novembre 2026 - 9h-17h
Salle G.Brassens - P.Louis - 87220 Feytiat

Modalités d'inscription :

- Remplir la fiche d'inscription.
- Joindre un chèque de réservation de l'emplacement ou en espèces (l'inscription n'est pas validée sans votre paiement) à **FEYTIAT GYM**

A envoyer à FEYTIAT GYM - Chez Mme Frédérique Chabernaud - 44 Rue d'Eyjeaux - Le Petit Crouzeix - 87220 Feytiat

ou, si votre enfant est licencié au Feytiat Gym, à remettre à l'entraîneur.

- 1) Les exposants sont soumis aux obligations définies par arrêté préfectoral et à la réglementation en vigueur.
- 2) Les emplacements sont attribués chronologiquement lors des inscriptions. Si un exposant souhaite avoir son emplacement à vos côtés, le préciser lors de votre inscription et nous ferons en sorte de satisfaire votre volonté si cela est possible.
- 3) Les objets présentés sur le stand sont sous la seule responsabilité du propriétaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de vols, pertes, casses ou toutes autres détériorations. L'exposant doit se conformer à la législation en vigueur en matière de produits dangereux, denrées, animaux. L'organisateur se dégage de toute responsabilité.
- 4) Les exposants sont accueillis entre 8h et 9h. Aucune inscription ne sera prise sur place. Le vide ta chambre se termine à 17h.
- 5) Aucun objet ne devra être abandonné sur les emplacements au terme de cette journée, ni aucun déchet.
- 6) L'exposant se doit de présenter les pièces et justificatifs mentionnés sur le bulletin d'inscription aux autorités compétentes.
- 7) L'inscription implique l'acceptation de ces règles. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- 8) Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription une fois l'inscription et le paiement fait.